



Fédération des
Entreprises du Congo

***Procès-verbal du Collège électoral
« Comité Professionnel des Exploitants Forêts et Bois
(CPEFB) »***

Le Collège Electoral du Comité Professionnel des Exploitants Forestiers & Bois (CPEFB) s'est tenu au siège de la Fédération des Entreprises du Congo ce 21^{ème} (vingt et unième jour) jour du mois de Février de l'an deux mille vingt-quatre, sous la présidence Monsieur **Michael HOOLANS**, Président de la Commission Nationale Agriculture, Elevage, Pêche et Forêts « CNAEPF », assisté de sa 1^{ère} Vice-présidente, Mme Espérance BELAU LILA.

19 entreprises du collège électoral Comité Professionnel des Exploitants Forêts et Bois équivalant à 117 voix étaient présentes ou représentées.

Après avoir rappelé les dispositions de l'article 41 des statuts du 02 novembre 2023 relatives à la tenue des réunions des collèges électoraux ainsi qu'au Point 45 alinéa 3 du Règlement d'Ordre Intérieur de la Fédération, le Président :

- 1° a constaté que le Collège a été convoqué conformément aux articles 15 et 41 des Statuts de la Fédération, tel que l'atteste la lettre missive n° DAECC/DCN/CKL/CM/F.0087/2024 du 29 Janvier 2024 ;
- 2° a constitué le bureau de vote, conformément à l'article 16 alinéa 2 des statuts de la FEC, en appelant aux fonctions :
 - de Secrétaire : Mr Joël GANTSHUA NGASEBE ;
 - de Scrutateur : Mr. Joachim MUYUMBA NSOMWE.
- 3° est passé à l'examen de l'ordre du jour qui ne comprenait qu'un seul point, à savoir l'élection des membres du Bureau du Comité Professionnel des Exploitants Forestiers et Bois (CPEFB) pour le mandat 2023-2027. A l'issue du vote par acclamations, les résultats se sont présentés comme suit :
 - M. Karim AMMACHA de la Société CFT, élu au poste de président ;
 - M. Raphaël BARBICHE, de la SODEFOR, élu au poste de Vice-Président.

1

L'Assemblée a convenu que les trois membres du bureau seront à pourvoir ultérieurement par le Comité.

4° a exhorté le Président du Comité nouvellement élu à assumer ses attributions telles que reprises au Point 37.3 du Règlement d'Ordre Intérieur de la Fédération.

L'ordre du jour réglementaire étant épuisé, le Président a levé la séance à 12h05' en souhaitant un fructueux mandat aux heureux élus.

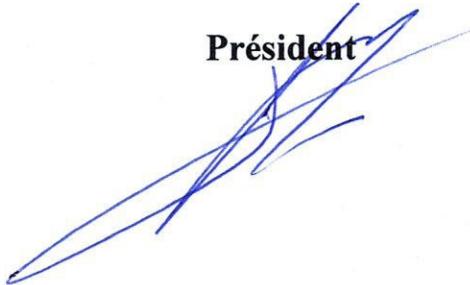
Fait à Kinshasa, le 21 février 2024

ct

Secrétaire



Président



Scrutateur

